Suite Bulletin Commercial.

Poulets	2 75@	3 25
Oensons	2 50@	2 00
Oies	3 00@	3 50
Dindes	6 00@	8 00

GEUFS—10c.

SUIF — 3c. la livre pour celui de la ville, 2¼ à 2½c. celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 23c la livre.

LAINE - Burry 7 à 7½c. la livre; Louisiana clear 12¼ à 13c.; clear Lake 13¼ à 14c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 6½c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 5½c.; kips 14 à 30 livres 6½c.; peaux de veau 35c. pièce; grub selection 3c.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Wet salted sound 6 à 6½c. dry salted 10 à 10½c.; dry flint 11 à 11½c. la livre.

PELLETERIE—Otter $1 00 à 4 50; caster 5c. pièce; raccoons 5 à 35c.

PEAUX—Chevreuil 16c. la livre; mouton 10 à 50c. pièce; chèvre 10 à 15c.

MOUSSE — Mâle 1½ à 2c. la livre; gâtée 1¼ à 1½c; noire 2½ à 2½c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c. pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $2 00 à 2 25; goudron de charbon $2 75 à 4 00 le baril; goudron de pin $3 50 à 3 75. Résine selon la qualité $1 45 à $2 35.

Essence de térébenthine 26¼@27.

Jobbing 5c. de plus le gallon.

HUILE MINÉRALE—La demande est modérée. Nouveaux boucaut de sucre et boucaut de sucre de seconde main en demande modérée.

Boucaute de sucre de seconde main		$1 00
Nouveaux boucaute de sucre		2 25
" barils de mélasse		1 05
" Demi-barils de mélasse		70c
Boucaute de sucre 6 hoops		32c.
" de 8 hoops		34c.
Barils de riz		34c.
Hogshead hoop poles		$40 00
Bbls hoop poles, par 1000		$18 00
Bbls staves, par 1000		Pas de demande
Bbls staves, par 1000		$13 00

Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG — Par chaland 25 à 25c.; famille 40c. la baril; $4 50 le boucaut en bonne $4 00 à 4 25 par ton.; anthracite $8 50 à — le ton.; bateaux 35 à 40c. le baril; steamers $3 20 à 3 40 la tonne; habitation (sur la rive) 32½ à —c.

ALABAMA—Par baril Oneoma 40c.; Cetonia nut coal 35c.; splint coal 45c.; nut splint coal 35c.; Oakdale 45c.; steam coal sur chars $2 40 à 2 55 la ton.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet		
Timber No 1, 10c per linear foo	08@	09
Scantling No 1	19 00@	....
No 2	8 00@	....
1x12 boards, clear	14 00@	....
1x12 inch dressed	16 00@11 00	
1x12 merchantable	8 00@	9 00
Weather boards, stock, 1x6 and 7	14 00@15 00	
Ceiling, stock, 1-in	6 00@	....
Yellow pine, dressed—		
Flooring, 1¼x3¼, clear	21 00@22 50	
1¼x4¼ and 5¼, clear face	14 00@15 00	
1¼x5¼	12 00@13 00	
Weather boards, No 1	13 00@14 00	
Ceiling, clear face	12 00@13 00	
Side boards	5 50@	....
Drop sed sheathing	6 50@	....
Cypress—		
Piling, per lineal foot	09@	12
Rough boards, choice and prime	22 00@25 00	
Merchantable	14 00@15 00	
Becky, 1, 2, 3, and 4x6	8 50@	....
Fox	9 00@11 00	
Mahogany timber, per ton	50 00@55 00	
E. cedar timber, per ton	50 00@75 00	
Walnut timber—11 in'y on a pas sur le marché.		
Oak lumber, per 1000	27 50@30 00	
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split	2 00@	2 50
Latha, per 1000	1 25@	1 50
Alabama lime	75@	1 00
Cement, domestic	1 50@	1 75
Cement, imported	2 40@	3 00
Hair	6 00@	7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50@10 00	
Brick, paving	10 00@11 00	
Brick, ordinary	7 50@	8 00
Sand	20@	25
Shells, on sill	....@	25
Plaster, calcined	1 85@	....
Fire brick, American, per 1000	25 00@	....
Fire brick, English, per 1000	27 50@	....
Shells, large	1 25@	1 50
Fire clay, per barrel	1 65@	....
Lake fire clay	50@	....
Sewer pipe, per foot	10@	20
Chimney fine timber, per foot	15@	20

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," per doz	$5 50@6 00
Hunt's axes, per doz	5 50@ 6 00
Crescent, per doz	5 00@ 5 50
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	4 50@ ....
Boett's bellows, 28 to 42-inch, chacun	4 50@14 00
Trace chains, à la paire	25@ 75
Ox chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre	5½@ 7
Lyndes R.O.No 4-0 W.S. par doz	$ 6 00@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par doz	$ 5 00@ 5 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun	50 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac	4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun	6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha	1 25
Brent La Dow cultivator, chacun	40 00
Universal cultivator, chacun	24 00
Columbia cultivator, chacun	30 00
Brown riding cultivator, chacun	30 00
Brown walking cultivator, chacun	25 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

Beeufs—Choice corn-fed, par livre, gross	2½@	3
Common grass fed	2 @	2½
Mississippi, Alabama, etc., chaux, par livre	2 @	2½
Vaches communes et vieilles, par tête	$8 00@10 00	
Veaux—1re qualité, par tête	7 00@10 00	
2me qualité	6 00@ 8 00	
Veaux de choix	7 00@ 9 00	
Communs	4 00@ 6 00	
Porc—Good fat Western, par livre gross	3½@	4
mmon	3 @	3½
Fair Cunchita	3 @	3½
Moutons—Choice, par tête	3 00@ 3 00	
Fair, par tête	1 00@ 2 00	
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00@40 00	
2me qualité par tête	15 00@25 00	

CHEVAUX ET MULETS.

Mulets de ville	125@150
Mulets pour habitation sucrières	115@140
Mulets pour riz et coton	00@100
Chevaux de selle et de voiture	....@....
Bons chevaux de trait	100@150
Chevaux communs	50@100

Le Pectoral Cerise d'Ayer

coûte plus que toute autre médecine; mais il guérit plus que n'importe quelle autre médecine.

La plupart des remèdes contre la toux vendus bon marché atténuent à peine, ils apportent un soulagement local et temporaire. Le Pectoral-Cerise d'Ayer ne fait rien de tout cela. Il guérit Asthme, Bronchite, Croup, Coqueluche — ainsi que toute autre affection de ce genre, tandis que d'autres remèdes échoueront, céderont devant

Le Pectoral Cerise d'Ayer.

Il a un record de 50 années de guérisons.

Ecrivez pour obtenir le "Cookbook," — gratis. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

FAITS DIVERS.

Nouvelle-Orléans, 15 Avril 1897—Indications: Pour la Louisiane.—Temps beau; vents du nord.

Température du 15 avril 1897. Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Rapport Guesnebier et Baroume.

7 heures du matin	Fahrenheit	Centigrade
Midi	70	21
3 P. M.	72	22
6 P. M.	70	21

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures.

MARIAGES—John Falkenheimer à Mlle Mary Becker; Joseph Montgomery Wyatte à Mlle Corrie Agnew; Samuel Marshall à Mlle Mary Caines; Rosalino Frederico à Mlle Annie Louise Kennair; Thomas J. Mohn à Mlle Elizabeth Mahoney.

NAISSANCES—Mme C. Bly, une fille; Wm H. Jones, un garçon; G. Pietri, une fille; Ed. F. Rudiger, une fille.

DÉCÈS—Mme Vve Elise Thomas, 68 ans, 1100 Champs Elysées; Mme Mathilda Berendsohn, 40 ans, Jul. et Magnolia; S. Saffordi, 16 ans, Infirmerie Toure; Ada Walker, 15 ans, 2511 S. Liberté; Mme Vve Margaret Carroll, 68 ans, Canal et Hennessey; Manuel Viana, 5 mois, 724 Port; J. Taylor, 40 ans, 2421 avenue Jackson; Marie Roman, 8 mois, 2731 Laporte; Alberta Bertha Gendrique, 5 mois, 1630 Hermosa; Rose M. Edwards, 19 ans, 248 Le Boeuf, Algier; J. Rigney, 2 mois, cois Religieuse et Rees; Wm Manning, 19 ans, 836 R. Galvez; Mme M. L. Smith, 36 ans, Incurable Home, 612 avenue Henry Clay.

HOTEL DE VILLE.

Permis pour bâtir livrés hier à l'Hôtel de Ville:

Mme Cora Haynes, cottage double rue Rampart, borné par la rue Sauvage et avenue Napoléon, $700.

A. H. Grenward, réparation à une résidence rue Espagne, borné par les rues Mandeville, Bourgogne et Dauphine, $700.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.

Wm J. Dubonay vs Phil Smith—$137.50 saisie provisoire.

F. L. Richardson, receveur de la American National Bank vs H. D. Higginbotham—réclamation de $12,990 66 sur des billets et certificats.

Le même vs Frank Watson—action en recouvrement de $12,859 sur des billets et certificats.

Le même vs Edward T. Vienne—réclamation de $13,092 18 sur des billets et certificats.

Le même vs Ivy Ermon McConnell—réclamation de $8,943.84 sur des billets et certificats.

Le même vs Leon A. Mardecal—$18,475 25 sur des billets et certificats.

Le même vs Stafford Mineral Springs Hotel Co.—réclamation de $2,013 34 sur un compte courant et des certificats d'actions.

Leopold Levy vs Gertrude Livingston—action en recouvrement $149.98 sur un compte courant.

Cour Criminelle de District.

Section A—Juge J. G. Baker.

A plaidé non coupable:
Edward Gautier, détournement.
Acquitté:
David N. Jones, attaque à main armée.
La demande d'annulation dans l'affaire Wm P. Nichols et Jno B. De Blanc de la banque du Commerce, a été refusée par le juge Baker.

(Section B.—Juge J C. Moise.

Affaires remises:

Henry Roup, meurtre de Richard Fasting; Alice Robinson, Margaret Holmes, larcin; Elizabeth Johnson et John Baptiste, blessure.

A plaidé non-coupable:

Henry Levy, violation de la loi du dimanche.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

La ville de la Nouvelle-Orléans a fait enregistrer hier, en réponse dans l'affaire suivante: Mary Quinlan vs la Ville de la Nouvelle Orléans.

Dans l'affaire de la Mechanics National Bank vs Henry Maspero, il a été enregistré la réponse de H. Maspero, défendeur, lequel tout en se réservant tous les droits de la défense, nie absolument toutes les allégations contenues dans la pétition du plaignant. Il demande, en conséquence, que la poursuite soit annulé et qu'il lui soit alloué une équitable indemnité.

Première Cour de Police Correctionnelle — Sam Prosper et Richard Gilmore—ivresse; $25 d'amende ou 30 jours de prison.

Alice Patterson—bris de paix: $5 d'amende ou 20 jou s d'incarcération.

Silas Le Girt, Duncan Gilly, F. Jefferson, Walter Johnson, J. Thomas et J. Dorsey—ivresse et bris de paix; $5 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Lerry McDonald—allures suspectes; $25 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Mis sous caution:

Jim Burns, John Flanagan — vol avec effraction; Wallace Brown—attaque à main armée; M. P. Michel—actes de violence; Nelson Prince, vol avec effraction; Geo Green, alias Jackson—attaque à main armée et vol; envoyé devant la cour criminelle sous $500 de caution.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle —Fernand Schamale—violation de l'ordonnance 1722; $15 d'amende ou 20 jours de jours de prison.

M. Simms, Geo Ireland, Nick Belous et Moses Brown—violation de l'ordonnance 5558; $1 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Robt Allen et Lottie Murphy—bataille et bris de paix; $2.50 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Arthur Quest — violation des ordonnances 3308 et 4722; $15 d'amende ou 20 jours d'incarcération.

Sylvester Mitchell et Rufus Esterland—bris de paix; $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Geo. Lamdie—bataille et bris de paix; $10 d'amende ou 15 jours de prison.

Mis sous caution:

R. R. Walsh, emprisonnement illégal; Ely Molle, abus de confiance et détournement; Paul Blanc, vol avec effraction.

Envoyés devant la Cour Criminelle:

B. Armour et Jos. Minotana, actes de violence; Geo. Labelle, attaqué à main armée.

Un prisonnier réintégré.

Hier après-midi, vers quatre heures, l'agent de police L. Meige, en faisant sa ronde, a découvert plusieurs nègres qui jouaient aux dés à l'angle des rues Marais et Frenaye.

En essayant de les arrêter l'agent a été attaqué par un nommé Bud Thomas, qui l'a jeté dans un ruisseau et a mis ses vêtements en pièces. L'agent s'est relevé et a tiré un coup de revolver sur le noir, mais ne l'a pas atteint.

Une plainte en police correctionnelle a été déposée contre lui.

La Foire du Mont Carmel.

La Foire du Mont Carmel promet d'être extrêmement intéressante et d'obtenir un beau succès d'argent. Tout ce qu'il y a de talents en tout genre dans le troisième district, a offert en accordé son concours. La vente des billets s'est faite rapidement sous la direction de la mère St-Patrick, et de Mmes Dechon, Noel et Claiborne. Tout fait présoir une très abondante recette pour les orphelines du Mont Carmel.

GRANDE CONFLAGRATION!

$400,000 DE PERTES.

LA BATISSE MORESQUE

—ET—

Quatre autres bâtisses la proie des flammes.

Nombre d'immeubles avoisinants avariés.

DESTRUCTION DES BUREAUX ET DES ATELIERS DE LA "GAZETTE ALLEMANDE" ET DU "TELEGRAMME."

Les flammes semblent vraiment déchaînés contre nous. Depuis plusieurs semaines, nos regards sont tournés vers le fleuve dont les eaux deviennent de plus en plus menaçantes, et il n'est pas de jour que nous n'ayons à constater une nouvelle crue. Il n'est pas de jour aussi, que nous ne soyons inondés par de gros nuages qui s'amoncellent sur nos têtes et que crève la foudre en nous terrorisant quand elle ne nous fait pas de mal.

Hier, à une heure de relevée, alorsque le commerce languissait et que la plus grande partie de la population se livrait à ses dévotions—car dans toutes les églises catholiques les fidèles se prosternent nombreux — un incendie éclatait dans une des parties les plus centrales et les plus fréquentées de notre ville, à en des étages supérieurs de la bâtisse moresque s'élevant sur le carré d'îlot borné par les rues Camp, Poydras, Church et North.

A peine les premières flammes s'étaient-elles montrées au troisième étage de l'immense bâtisse en fer, à l'angle des rues Camp et Poydras, que des passants se précipitaient dans le magasin de MM. B. J. Montgomery et Cie, marchands de meubles, pour les en prévenir; mais déjà tous les employés de la maison étaient au rez-de-chaussée du magasin, ne s'expliquant pas l'origine du feu, et encore haletants, car c'était en toute hâte qu'ils avaient abandonné le travail pour échapper à une mort certaine.

Tandis que tout le personnel,—patrons et employés de la maison,—s'occupait de transporter dans le voisinage les livres et des papiers précieux, les flammes qu'activait un vent violent, et qu'alimentaient des matières très combustibles emmagasinées au troisième étage, se répandaient avec une rapidité telle, que tôt il a été apparent que l'incendie allait prendre les proportions d'une des plus grandes conflagrations qui aient jamais ravagé un quartier.

Dès que le tocsin s'est fait entendre, trois de nos reporters se sont rendus sur le lieu du sinistre; et ce n'est pas sans peine qu'ils sont parvenus à recueillir les premiers renseignements. Les pompes arrivaient de toutes les directions; les curieux par milliers obstruaient la circulation, et l'élément destructeur faisait rage avec une telle intensité, qu'à un tiet et demi on supportait difficilement la chaleur qui se dégageait de l'immense brasier.

Quand une rafale passait sur l'incendie, les flammes, de plus en plus grandissant, et, dans leur mouvement oscillatoire, allaient lécher les bâtisses d'en face rue du Camp et rue Poydras.

Les pompiers qui tous avaient répondu à une alarme générale—se sont bien vite aperçu de l'inutilité de leurs efforts à combattre l'incendie là où il avait pris naissance; mais ils ont travaillé à circonscrire les flammes. A cela, ils ont encore été impuissants, car simultanément les bureaux et les ateliers de la *Gazette Allemande* et du *Telegramme* ont pris feu et ont été réduits en cendres.

Dans la bâtisse de la *Gazette* il y avait peu de monde; mais dans celle du *Telegramme* journal du soir, les typographes et les messieurs de la rédaction ont eu grand'peine à se sauver. Les typographes ont dû, au moyen d'une échelle gagner la toiture voisine, et plusieurs du nombre ont éprouvé de cruelles brûlures.

M. Thomas G. Watkins a été le premier qu'il nous a été possible d'interviewer; c'est le gérant de la maison Montgomery.

Il nous a raconté qu'il se trouvait au rez-de-chaussée de la bâtisse un peu avant une heure de l'après-midi, et qu'un employé lui avait crié que le feu venait d'être découvert au troisième étage. Son premier mouvement a été de monter à l'étage en question, mais il en a été empêché par la fumée qui déjà était épaisse au point d'être suffocante et aveuglante.

Personne ne travaillait lorsque l'incendie a éclaté; c'était l'heure du lunch et tous les employés, sauf M. Raymond et Mlle Joséphine Hirsch, étaient au rez-de-chaussée ou dans le voisinage.

M. Watkins estime que la perte que subira la maison Montgomery s'élèvera à $90,000; et il a dit au représentant de l'*Abeille* qu'elle n'était que partiellement couverte par une assurance de $50,000. Il croit que c'est un fil électrique qui a mis le feu, car un instant avant, il s'était aperçu que le dynamo qui faisait marcher l'ascenseur ne fonctionnait plus.

M. Julius Gauche, de la maison "John Gauche's Sons" a été, lui aussi, interrogé par un de nos reporters. M. Gauche était à l'établissement de M. Haller, rue Magazine. Il n'a pas eu pouvoir estimer la perte de sa maison; mais il a raconté qu'il se trouvait vers une heure de l'après-midi, au "Christian Woman's Exchange" quand on est venu lui dire que la bâtisse Moresque était la proie des flammes. Il s'est vite dirigé vers son magasin, mais déjà il y avait danger à y pénétrer.

La bâtisse Moresque qui était assurément l'ornement de son quartier, appartenait aux héritiers de M. John Gauche. La construction en avait été commencée avant la guerre de sécession, et en 1866, M. Gauche qui l'avait achetée au prix de $150,000 l'avait fait achever. C'est un nommé H. Barrelli qui l'avait construite; et c'est M. Frerat qui en avait tracé le plan.

Le bâtiment était tout en fer. M. Gauche avait refusé de le céder au gouvernement fédéral, qui voulait y établir ses bureaux de poste et en offrait une somme considérable. Il appartenait donc aux héritiers de M. Gauche, quatre fils et sept filles.

Il était occupé, d'un côté, par la maison Gauche, de l'autre, par la maison Montgomery.

Rue du Camp, coin Poydras, en face du magasin Montgomery, la bâtisse a été considérablement endommagée et son sont-nu (des vins et des liqueurs) entièrement détruit. La bâtisse appartenait à M. Jacob Hemingway, et le café qui s'y trouvait était exploité par Sam Levy.

L'assurance de ce dernier est de $1500 à la compagnie des Pompiers.

La bâtisse 504 rue du Camp, à quatre étages appartenait à M. John T. March, et était occupée par le *Télégramme* dont la perte est évaluée à $30,000. MM. Heath, Schwarin & Cie qui y avaient, au troisième étage, des marchandises, ont subi une perte de $20,000.

La bâtisse dont il ne reste plus que des pans de mur, était assurée $5,000 à la compagnie Royale.

L'immeuble voisin où était installée la *Gazette Allemande* était assuré $4,500 à la compagnie Phœnix; il appartenait à M. J. M. Laring, de Leavenworth, Kans.

M. Hemingway n'a pas su nous dire à combien il évaluait sa perte.

La maison adjacente, 508 rue du Camp, est occupée par un plombier, M. Joseph Aitkens. Les avaries là sont considérables.

L'hôtel Waverly, coin Poydras et Camp, a subi, lui aussi, de fortes avaries causées autant par l'eau que par le feu.

Rue Poydras, la bâtisse No 605, occupée par MM. P. J. May & Cie, a été avariée par l'eau; assurance à l'agence de M. Wm Reilly; la bâtisse 607, où est tenu un restaurant par M. J. D. Bennett, a été légèrement endommagée.

Ont subi des avaries plus ou moins importantes: les bâtisses 613, occupée par A. D. Booth, agent d'assurances; W. G McGinnesy, avocat et J. W. Wendel, marchand d'eaux minérales; 615, occupée par L. M. McGraw, imprimeur, perte $150, assurée; 617, occupée par la Southern Builder Publishing Co.

La bâtisse en briques à quatre étages appartenant à Mme F. F. Gustine et occupée par Mme F. Thoriy comme hôtel garni; bâtisse et mobilier fortement endommagés; mobilier assuré $2,000 à la compagnie "Star".

La maison 626 rue North, habitée par le Dr C. H Tebault a été endommagée; assurance à l'agence Pesaud.

La bâtisse 620 rue Poydras occupée par F. Englender, marchand de haruais; perte totale; assurance $1100 à la compagnie Hartford.

La bâtisse, 622 rue Poydras, occupée par J. Joachim, marchand de dynamos et d'éventails électriques; dommages, $3,500; assurance, $1,500 à la compagnie Lafayette.

La partie supérieure habitée par Mme Eliza Miller comme hôtel, entièrement détruite; assurance $1,000 à la compagnie North British & Mercantile; perte $1,800.

La bâtisse à quatre étages, 532 rue Poydras, appartenant à A. C. Denis et occupée par l'imprimerie de M. Vic. Maeberret, fortement endommagée. Le contenu est assuré $18,500 dans diverses compagnies.

On calcule approximativement que les compagnies d'assurance auront à payer plus de $250,000.

Le capitaine King de la compagnie de sauvetage a eu deux doigts écrasés; il a été soigné à l'hôpital.

Le mur du côté de la rue Poydras en tombant a légèrement blessé John Holden, pompier, qui a reçu les soins du Dr DeGrange.

La police a fait un excellent service sur les lieux; elle était sous le commandement du capitaine Journée et des caporaux Fitzgerald et Leroy.

A trois heures ce matin, quatre pompes jetaient encore de l'eau sur les ruines fumantes.

La pompe de la compagnie No 6, était au coin des rues Camp et Poydras; la pompe de la compagnie No 2, était rue Poydras; la pompe de la compagnie No 13, était rue Poydras coin Church; et la pompe de la compagnie No 5, était au coin des rues Church et North.

Le chef du département de l'incendie, M. O'Connor, était de service et avait sous son commandement un nombreux corps de pompiers.

On verra à notre première page une gravure représentant la bâtisse Moresque alors qu'elle était enveloppée par les flammes.

Dans l'exécution de ce dessin notre artiste a apporté beaucoup de soins; il a tenu avant tout à être vrai, c'est à dire à reproduire fidèlement le spectacle qu'il avait sous les yeux, spectacle qui tient en rappelant d'effroi notre population, l'a fait accoster à une belle hauteur.

Plus tard—Dans la nuit, le feu a été découvert dans le magasin des épiceries en gros Smith Bros., rue Poydras; mais bien vite les pompiers s'en sont rendus maîtres.

Grand Jury des Etats-Unis.

Le Grand Jury des Etats-Unis se réunira demain, samedi, à 11 heures du matin. Il commencera une enquête sur les violations des lois, concernant le commerce d'Etat à Etat. On pense qu'il lancera plusieurs actes d'accusations, dès samedi.

Bureau du Marshal des Etats-Unis.

La député marshal Alcée Le Blanc, qui a été blessé et survivant à regard des jurés et les a entourés de soins et empêchés et si intelligents au cours du long et fatigant procès de la Banque Américaine, a repris, hier, la visite de ces messieurs, ainsi que leurs cicérons somnolemment.

HOTEL DE VILLE.

SALON DU MAIRE.

Le maire Flower et son secrétaire Thorpe étaient à leur poste, hier. Quant à M. Waterman, il est encore malade; mais il y a, dans son état, un mieux sensible.

DEPARTEMENT DE LA POLICE ET DES BIENS PUBLICS.

Le commissaire Murphy a ouvert, hier, les soumissions relatives aux installations des stalles du nouveau marché, dit le Bazar.

Voici les noms des soumissionnaires:

A. Downey et Cie; H. Utoff et Cie; McNally et Silby.

Le contrat a été accordé à M. A. Downey, le plus bas soumissionnaire.

LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL.

Les Commissaires du Service Civil ont déclaré, hier à notre représentant qu'ils étaient obligés de renvoyer aux postulants un grand nombre de demandes qui n'ont pas été rédigées régulièrement.

Cour de District des Etats-Unis.

PROCES NOUVEAU.

Arthur King et autres ont enregistré une poursuite contre le steamship S. S. Webb. Ils réclament pour gages et pour sauvetage la somme de $55 35.

Le Crucifiement.

A la requête de nombreuses personnes, la merveilleuse peinture de Cooper, "le Crucifiement", demeurera à la Nouvelle-Orléans jusqu'à dimanche soir. L'exhibition fermera alors définitivement. Personne ne devrait manquer de l'aller voir.

Pourquoi s'épuiser en tousser toute la nuit, quand le Pectoral d'Ayer calme, soulage et guérit.

AFFAIRE DE LA AMERICAN NATIONAL BANK.

AFFAIRE SUSPENDUE.

Le Jurt réduit à 11 par la maladie d'un de ses membres, déchargé.

ILLÉGALITÉ DES PROCEDURES EN PAREIL CAS.

L'enquête remise au 17 mai.

TOUT EST A REFAIRE.

Comme nous l'avions expliqué, hier, assez longuement, la Cour n'avait pas, la veille, tenu séance, à cause de la maladie d'un des jurés, M. W. Homan. Après une première indisposition, il semblait un peu remis, et, mardi il avait siégé. Seulement il était faible; comme nous l'avons déjà dit, plusieurs fois, un de ses voisins sur le banc de jurt avait été obligé de le réveiller.

Au cours de cette séance, il pâlissait; il avait peine à se maintenir, même sur le fauteuil qu'on lui avait procuré.

Quand la cour s'ajourna, dans l'après-midi, il était évident qu'il était incapable de supporter une pareille fatigue, et qu'il n'était pas jusqu'au bout d'un procès qui semblait devenir d'une effrayante durée.

Il faut être, en effet, doué d'une vigoureuse constitution pour résister non pas seulement aux fatigues et aux ennuis des séances—ce qui n'a rien de bien exorbitant—en soi—mais, ce qui est plus grave: à une séquestration complète, à la privation de la famille, à la suppression de toute relation sociale, à un entier changement dans le régime de vie. Il n'est donc pas étonnant qu'au bout de dix-sept jours, M. Homan se soit trouvé tout à fait incapable de continuer son service.

On avait fait venir le médecin de la cour, le Dr E. Denègre Martin, et le médecin de la famille Homan, le Dr Holt. Les deux hommes de l'art étaient unanimes à déclarer que le vieillard était décidément frappé d'incapacité, qu'il lui était désormais impossible de siéger. Aussi, hier, a-t-il été reconduit chez lui en voiture fermée. Quelques amis étaient venus lui rendre visite à la cour, il l'est accompagné chez lui. Toute la nuit qui a suivi, il a été très souffrant et les docteurs ont pensé que tout leur temps près de lui. Hier matin, son état se s'était peu amélioré et il est difficile de dire quand il se remettra de sa maladie.

Restait à savoir ce qu'allait faire la cour.

Le juge est maître en pareille matière. Personne ne savait quelle allait être sa décision. On disait bien que le gouverneur déplorait ce qui venait d'arriver, qu'il était anxieux d'en finir le plus tôt possible, avec cette vilaine affaire, qu'elle avait proposé la continuation des débats avec 11 jurés. On savait également que la défense, après avoir montré beaucoup de réserve à cet égard, avait, franchement, accepté la proposition de l'avocat du gouvernement; qu'elle n'était même engagée à ne soulever plus tard aucune objection, relativement à ce mode de procédure, parfaitement étrange aux Etats-Unis.

Bien entendu, cet incident, tout-à-fait inattendu, avait fait du bruit dans le monde judiciaire. Chacun le discutait et disait son mot. On avait consulté les plus habiles avocats, et nous devons le dire, les plus accrédités ceux qui font autorité en pareille matière, occupaient la tête et trouvaient qu'il était bien impraticable de passer outre et de continuer le procès dans de semblables conditions. Quand même la défence et les accusés consentiraient à la continuation du procès, il y avait toujours la question d'illégalité qui dominait tout. Qui osait et les accusés, après s'être engagés à accepter le verdict, ne voudraient pas sur leur parole, en cas de condamnation; il n'y a rien qu'on ne fasse pour échapper au pénitencier, par exemple.

Une cour suprême appelée à se prononcer sur une affaire de ce genre, n'a pas à s'inquiéter de savoir si un accusé a, ou non, consenti; il se base sur la légalité ou sur l'illégalité d'une procédure. Voilà tout.

Tel était l'état des esprits, hier, quand la cour est entrée en séance.

Bien avant l'apparition du juge, le messager de couleur avait encombré son bureau d'une douzaine au moins de livres de lois. Tous les volumes portaient des signets qui indiquaient qu'ils avaient été consultés et que c'était sur ces autorités que le juge allait baser sa décision.

Quand le juge eut pris son siège, il se fit, dans la salle un silence de mort. Tous les assistants avaient les yeux braqués sur lui.

L'anxiété était peinte sur tous les visages. L'attente ne fut pas longue. Au premier mot prononcé on comprit distinctement que le procès était arrêté net.

"Il est évident," dit le juge Parlange, tout en parcourant la salle du regard, "il est évident que les débats ne peuvent continuer. Amenez les cons jurés. Le cour leur en expliquera la raison.

Après ces quelques brèves paroles, il y eut un silence réellement pénible, mais personne ne bouge. On attendait avec anxiété les 11 jurés; ils entrèrent un à un, la démarche alerte, l'air presque joyeux, un ou deux même souriant. Il était clair qu'ils étaient déjà avertis de ce qui allait se passer, ou qu'on le leur avait fait comprendre.

Quand ils eurent pris leurs sièges, le juge Parlange dit:

"Hier, j'ai appris que l'état de santé du juré Homan était très grave; je l'ai fait examiner par le Dr Martin et par le médecin de la famille. Leur rapport était décourageant; ils ordonnaient que le malade fut conduit chez lui. Pensant que, peut-être, il avait pu se déclarer un changement en mieux dans l'état du malade, j'ai, ce matin, requis les médecins de l'examiner encore, et de me faire leur rapport à ce sujet.

Ces lettres que j'attendais ce rapport que j'ai dû ouvrir la cour si tard. Je vais lire le certificat des deux médecins qui m'a été soumis, hier.

1er CERTIFICAT.

A l'Hon. Ch. Parlange, juge de la Cour de District, Nouvelle-Orléans.

Conformément à votre requête, nous, les médecins soussignés, avons fait un sérieux examen de M. T. W. Homan, actuellement membre du petit jurt, dans l'affaire de la American National Bank; nous trouvons que sa maladie est telle qu'il est absolument incapable de faire désormais son service comme juré.

Cette incapacité provenant de la maladie, jointe à son grand âge, nous force à abandonner tout espoir de le voir avant deux semaines, reprendre des forces suffisantes pour pouvoir continuer ces services.

Respectueusement,
DR. JOSEPH HOLT
DR. DENEGRE MARTIN, M. D.

Le juge Parlange continuant:

L'examen de ce matin fait par les médecins n'est guère encourageant. Je le lis;

Deuxième certificat—A votre requête, nous avons [illegible] M. T. W. Homan [illegible] changé [illegible] Tout [illegible] Homan est pour jamais incapable par cette d'une infirmité provenant de l'âge et qu'il est désormais impossible de prendre un service actif, surtout s'il a à supporter un travail mental comme celui qu'impose les devoirs du juri.

Respectueusement,
DR JOSEPH HOLT,
E. DENEGRE MARTIN, M.D.

Dans de pareilles circonstances, dit la cour, les débats ne peuvent continuer. Je suis obligé de déclarer un mistrial."

Un court silence suit cet arrêt. Tous les yeux sont tournés vers les avocats de la défense. Ils sont assis près de leurs clients, le long de l'énorme table où ils étaient placés depuis le commencement du procès.

Après s'être consultés entr'eux à voix basse, un d'eux, le juge Beckwith, se lève et dit:

"Nous avons pris en considération la proposition faite par le gouvernement de poursuivre l'affaire avec 11 jurés; c'est avec un consentement complet que nous agissons ainsi. Nous nous engageons à mettre de côté toute objection provenant de cette façon de procéder et demandons que cette déclaration soit insérée au procès.

Le juge Parlange répond: "J'ai étudié avec soin la question de légalité, quant à la poursuite d'un procès avec 11 seulement, même avec le consentement des deux parties et je me trouve dans la constitution rien qui m'autorise à suivre un pareil procédé.

La loi est claire, très claire sur ce sujet; j'ai devant moi de nombreuses autorités qui me sustiennent."

Le juge Parlange cite ensuite ces autorités; il consulte une demi-douzaine de volumes, dans lesquels d'éminents jurisconsultes déclarent qu'un jugement rendu par 11 jurés, même avec le consentement des deux parties n'est pas un jugement, aux termes de la constitution. Le verdict, quel qu'il soit, est par là même frappé de nullité.

Les autorités que cite le juge sont incontestables. Pas un des avocats de la défense ne songe à argumenter sur la question. Tout le monde reconnaît qu'une pareille procédure est dangereuse et qu'il faut s'incliner devant l'indivisible.

Se tournant alors vers le juri, le juge dit: "Avant de vous décharger, messieurs, je désire vous remercier de l'attention constante que vous avez apportée au cours de ce procès. Je regrette que nous ne puissions pas poursuivre l'affaire avec votre concours en qualité de jurés; mais la cour n'y peut rien faire. Par conséquent vous êtes désormais déchargés de votre service."

Le "foreman" du juri, M. Lord, tire alors de sa poche un papier, qu'il fait parvenir au juge. Celui-ci lit, sourit et, se tournant encore vers les jurés, il les remercie de nouveau de la scrupuleuse attention dont ils ont fait preuve, pendant tout le procès, puis il lit, à haute voix, le document. Le voici:

"A l'Hon. Ch. Parlange, juge de la Cour de District des Etats Unis:

"Nous, les jurés, dans l'affaire de la Banque Américaine, désirons vous remercier de vos bonnes et des marques de considération que vous nous avez données.

"Nous désirons aussi remercier le député marshal en chef Le Blanc, des soins empressés qu'il nous a prodigués et du zèle avec lequel il a pourvu à tous nos besoins."

Après la lecture de ces compliments, l'avocat de district Gurley se lève et et dit: "S'il plaît à la cour, je demande que l'affaire soit reprise, qu'un nouveau procès ait lieu et qu'il soit fixé au 17 mars.

Pas d'objection de la part de la défense. Le juge Beckwith se lève à son tour:

"Je désire appeler l'attention de la Cour et de l'Avocat de District sur ce fait que Gallot est en prison et incapable de fournir le lourde caution que le gouvernement exige pour qu'il soit relâché.

Le mont